

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023 Délibération n° 05_30-03-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
2023
CREATION 01-2023**

Vu la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

☛ DE CRÉER l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement comme portée ci-dessous :

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

BUDGET PRINCIPAL

Fonds de concours contournement agglomération St Etienne de Montluc
Direction finances

Exercice	Bilan autorisation programme / exercice
-	0,00 €
Montant mandaté	0,00 €

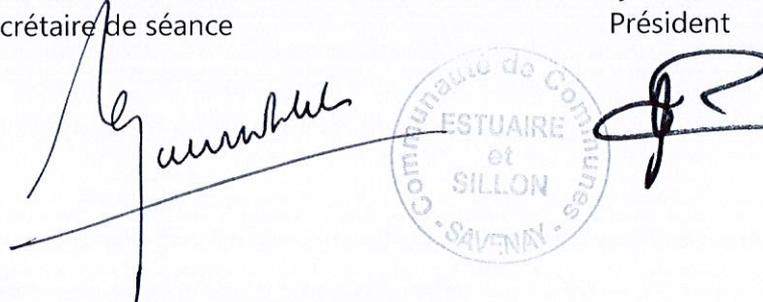
Programmation future / exercice	Chapitre 204	Total par année
2023	500 000,00 €	500 000,00 €
2024	500 000,00 €	500 000,00 €
2025	500 000,00 €	500 000,00 €
Total programmation future		1 500 000,00 €

Total autorisation de programme - crédits de paiement	1 500 000,00 €
--	-----------------------

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 04 AVR 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 04 AVR 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU